**Présentation et règlement des certificats braille**

Pour mieux accompagner des jeunes en situation de handicap visuel, des professionnels de l’Institut National des Jeunes Aveugles (INJA) ou d’autres structures mais aussi des parents d’élèves, décident d’apprendre le braille visuellement.

Pour permettre aux professionnels, aux parents ou à des personnes extérieures d’acquérir l’outil braille et de l’utiliser au mieux auprès des déficients visuels qu’ils accompagnent, l’INJA a mis en place des parcours de formation au braille visuel et au braille musical. Au terme de ces différents parcours, les personnes qui le souhaitent peuvent présenter un certificat de maîtrise du braille intégral et/ou du braille abrégé, du braille musical, certificat qui valide les compétences acquises au cours de la formation.

Il est à noter que les enseignants de l’INJA se voient également proposer un certificat complémentaire appelé « Utiliser le braille en situation professionnelle » qui permet d’évaluer la manière dont ils se servent du braille avec des élèves dans une situation de classe.

1. **Présentation des certificats**

Le certificats 1 « Maîtriser le braille intégral » comme le certificat 2 « Maîtriser le braille abrégé » se décline en 5 compétences. Pour valider le certificat, le candidat doit avoir acquis 4 des 5 compétences qui le compose.

*Certificat 1 : « Maîtriser le braille intégral »*

* Lire visuellement, à haute voix, au minimum 30 lignes en 5 minutes, d’un texte de niveau 3e
* Avoir une lecture à voix haute de qualité (fluidité, respect de la ponctuation…)
* Comprendre le texte lu, s’y repérer et pouvoir y retrouver des informations précises

* Transcrire en braille intégral, un texte de niveau 3e, d’une longueur maximale de 2 000 caractères, en 50 minutes
* Présenter correctement le texte transcrit (titre centré, respect des paragraphes, de la pagination, des marges…)

*Certificat 2 : « Maîtriser le braille abrégé »*

* Lire visuellement, à haute voix, au minimum 30 lignes en 5 minutes, d’un texte de niveau 3e
* Avoir une lecture à voix haute de qualité (fluidité, respect de la ponctuation…)
* Comprendre le texte lu, s’y repérer et pouvoir y retrouver des informations précises
* Transcrire en braille abrégé, un texte de niveau 3e, d’une longueur maximale de 2 000 caractères, en 50 minutes
* Présenter correctement le texte transcrit (titre centré, respect des paragraphes, de la pagination, des marges…)

*Certificat : « Utiliser le braille en situation professionnelle »*

Ce certificat s’adresse uniquement aux enseignants de l’INJA et doit permettre d’évaluer leur capacité à utiliser le braille avec des élèves dans une situation de classe. L’enseignant peut le présenter au moment où il passe le certificat 1 ou le certificat 2. Pour valider ce certificat, l’enseignant doit obtenir la totalité des compétences qui le constitue.

Le certificat *« Utiliser le braille en situation professionnelle »* permet d’évaluer la capacité de l’enseignant à :

* Gérer des incidents mécaniques simples liés à la machine Perkins (mauvais réglage de la marge, feuille mal engagée dans la machine…)

* Dicter un texte court (deux à trois phrases) à des élèves
* Corriger les erreurs de braille ou d’orthographe faites par les élèves lors de la dictée du texte
* Expliquer une notation braille rencontrée dans le texte dicté

Les certificats 3 et 4 « *braille musical sans connaissance du braille littéraire* » et « *braille musical avec connaissance du braille* littéraire » consiste en :

* Une transcription d’une partition en braille de 16 mesures en 2 heures
* La lecture d’un texte musical braille de 8 mesures

L’objectif est d’évaluer la compréhension du texte lu, de savoir s’y repérer et de pouvoir retrouver des informations précises.

*Précisions importantes :*

Épreuve de transcription

Pour les certificats 1 et 2 portant sur la maîtrise du braille intégral et du braille abrégé, le texte peut être transcrit à la tablette et au poinçon, à la machine Perkins ou, dans des circonstances particulières, à l’aide d’une plage tactile. La durée de l’épreuve est de 50 minutes.

Épreuve de lecture

Pour les certificats 1 et 2 portant sur la maîtrise du braille intégral et du braille abrégé, l’épreuve de lecture se déroule en deux temps. L’épreuve débute par un temps de lecture à voix haute faite par le candidat d’une durée de 5 minutes, suivi d’une lecture silencieuse de 2 minutes. Le jury pose ensuite des questions permettant d’évaluer la capacité du candidat à comprendre le texte lu, à naviguer dans le document et à expliquer les notations braille présentes dans le texte.

Épreuve de braille en situation professionnelle

Cette épreuve ne s’adresse qu’aux enseignants de l’INJA et dure environ 15 minutes. Chaque candidat choisit un texte court (deux trois phrases) en lien avec la matière qu’il enseigne. Le texte choisi doit impérativement comporter un élément de notation braille (date, pourcentage, unité de mesure, chiffre romain, formule mathématiques…). Le candidat dicte le texte aux membres du jury qui « jouent » alors le rôle des élèves. Le candidat doit vérifier que la machine soit en état de fonctionnement, que le texte soit correctement écrit, corriger des fautes faites par les « jury-élèves » et expliquer une notation braille rencontrée au cours de la dictée.

*À noter :*

Pour les épreuves de transcription et de braille en situation professionnelle, l’INJA fournit les feuilles et peut mettre à la disposition du candidat une machine Perkins.

1. **Règles relatives à l’inscription**

Pour se présenter aux certificats 1, 2, et 3 le candidat doit avoir suivi le parcours de formation proposé par l’INJA en présentiel ou à distance.

Pour se présenter au certificat *« Utiliser le braille en situation professionnelle »* le candidat doit obligatoirement être enseignant à l’INJA.

Un mois avant la date de l’examen, le candidat doit faire part à l’enseignant de son souhait de présenter le ou les certificats qu’il prépare. L’enseignant transmet alors au service pédagogique la demande du candidat. Le service pédagogique rédige et adresse par mail au candidat la convocation à l’examen une semaine avant la date fixée pour la passation des épreuves.

1. **Composition du jury**

Le jury est composé d’au moins trois personnes dont l’enseignant de l’INJA qui assure tout au long de l’année la formation au braille visuelle.

Tous les membres du jury sont des professionnels du secteur de la déficience visuelle ayant une parfaite maîtrise du braille intégral comme du braille abrégé.

Un des membres du jury doit être capable de lire le braille visuellement et un autre membre doit être capable de le lire tactilement.

Il revient à l’enseignant de l’INJA qui est membre du jury de choisir les sujets proposés pour les épreuves de lecture et de transcription.

1. **Certificat**

Les différents certificats sont remis officiellement par le directeur de l’INJA.